

de se réformer en partie elle-même en se retirant volontairement plutôt que d'applaudir les lois existantes. (Applaudissements et rires.)

» La suppression du budget des cultes, et les cultes sont plus subventionnés que jamais.

» L'opportunisme a cru faire preuve d'une énergie formidable en remplaçant la séparation de l'Eglise et de l'Etat par l'expulsion de quelques congréganistes, qui ont profité adroitement de ce semblant de persécution pour jouer aux martyrs. Si bien que l'opportunisme épouvanté a décidé qu'on avait suffisamment appliqué les décrets, et qu'après avoir chassé les Jésuites, on garderait les Maristes, les Barnabites et les Dominicains, ce qui constitue à la fois un acte d'injustice et un acte de poltronnerie. (Applaudissements.)

» On avouera que de pareils programmes sont faciles à fabriquer. On promet tout, on ne donne rien et on ajoute :

« Que pouvez-vous demander de plus ? » (Triple salve d'applaudissements.)

» Mais cette inaction qui distingue nos adversaires, quand c'est l'intérêt du peuple qui est en jeu, devient la plus fébrile des activités quand leur intérêt, à eux, se trouve en cause. Ils peuplent de leurs affidés toutes les préfectures. Ils se glissent dans la plupart des journaux. Comme autrefois le gouvernement de Louis-Philippe, auquel le leur ressemble à s'y tromper, ils disent à leurs amis :

« Enrichissez-vous ! » (Applaudissements.)

» Et on commence à se partager les places, à se distribuer les dividendes, à s'unir, sinon pour des coups d'Etat, du moins pour des coups de Bourse. (Sensation.)

» Ils ont l'argent, ils ont l'administration. Ils sont le parti des riches. Nous sommes, nous, le parti des pauvres. Nous n'avons pour les combattre que notre union et notre indissolubilité. Formés en un faisceau compacte, nous sommes le nombre, les pauvres, hélas ! ayant été de tout temps les plus nombreux. (Longs applaudissements.)

» Il est donc essentiel de nous entendre dès aujourd'hui sur le choix de nos candidats aux élections générales et sur la confection des listes intransigeantes à opposer aux listes opportunistes dont nous aurons à disséquer chaque nom et à désarçonner chaque titulaire.....»

On remarquera que ce discours ne contient aucun programme politique ; mais il est un véritable manifeste électoral pour la lutte future, et il pose M. Rochefort en adversaire déclaré de M. Gambetta, puisqu'il attaque directement le programme de Romains.

Chronique militaire.

La commission chargée de constater les connaissances en équitation des candidats au volontariat d'un an qui ont demandé à servir dans un corps de troupes à cheval, se réunira à Angers, au quartier de cavalerie, le jeudi 5 août prochain, à huit heures du matin.

On vient d'informer les réservistes que les classes 1874 et 1873 seraient prochainement appelées.

Ajoutons que le ministre de la guerre se propose d'appeler, l'an prochain, les classes 1872 et 1874.

Jusqu'à ce jour, on n'avait convoqué qu'une classe par an. La nouvelle mesure est, paraît-il, le résultat d'économies faites sur d'autres chapitres au ministère de la guerre.

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1880 sont prévenus que, par décision du 22 juillet courant, le ministre de la guerre a augmenté de 40 le nombre des élèves à admettre à ladite Ecole à la suite du concours de cette année ; le chiffre de la promotion se trouve ainsi fixé définitivement à 260 élèves.

Sur ces 260 élèves, 40 seront affectés à l'infanterie de marine, à leur sortie de l'Ecole, le 4^{er} octobre 1882.

Voici quelles sont les légendes inscrites sur les drapeaux qui viennent d'être distribués aux régiments en garnison à Angers :

Le drapeau du 77^e de ligne a pour légende : « Les Pyramides, 1798 ; Friedland, 1807 ; Alger, 1830 ; Bomarsund, 1854. »

Celui du 42^e cuirassiers : « Austerlitz, 1805 ; Léna, 1806 ; La Moscova, 1812 ; Solferino, 1859. »

Celui du 2^e pontonniers : « Passage du Rhin, 1795 ; Passage de l'Adige, 1804 ; Passage du Danube, 1809 ; Passage de la Bérésina, 1812. »

La légende inscrite sur le drapeau du 435^e de ligne, en garnison à Cholet, est celle-ci : « Lutzel, 1813 ; Goldebergue, 1813 ; Hanaou, 1813. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Scrutin du 1^{er} Août 1880.

Candidats conservateurs pour l'arrondissement de Saumur.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Saumur (Nord-Est).

M. BRUAS, conseiller sortant, vice-président du Conseil général.

Montreuil-Bellay.

M. GIGOT, conseiller sortant.

Vihiers.

M. le comte HECTOR, maire de Montilliers.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Saumur (Sud).

M. FÉLIX GAUDAIS, propriétaire à Turquant ;

M. DE NEUVILLE, conseiller municipal à Saint-Florent.

Saumur (Nord-Ouest).

M. EMILE BOUTIN-DESVIGNES, négociant, maire des Rosiers.

Doué.

M. GUICHOUX, conseiller sortant.

Gennes.

M. U. PRIOU-CAILLEAU, expert à Grézillé.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR SUR LE RÉSEAU DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Ainsi que nous l'avons fait connaître, c'est depuis le 25 juillet que la Compagnie d'Orléans délivre des billets d'aller et retour de toutes les gares de son réseau au delà d'Etampes et de Dourdan pour Paris, et vice versa, avec réduction uniforme de 25 0/0, en 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sur les prix des billets de voyages simples.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris :

Jusqu'à une distance de 125 kilomètres inclus, à 1 jour ;

De 126 à 250 kilomètres inclus, à 2 jours ;

De 251 à 500 kilomètres inclus, à 3 jours.

Au-delà de 500 kilomètres, à 4 jours.

Les délais sont calculés de minuit à minuit et à raison de la distance à Paris du point de départ ou de destination.

Parmi les conditions auxquelles sont assujettis ces billets, nous remarquons les suivantes :

Les billets d'aller et retour se composent de deux coupons : ces deux coupons ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne.

Le coupon d'aller ne peut servir que pour le train de départ duquel il a été délivré.

Le coupon de retour est valable pendant tout le cours du délai ci-dessus fixé et même pour un train arrivant à destination le lendemain de l'expiration de ce délai, pourvu que le départ du voyageur par ce train ait eu lieu dans le délai.

Dans les deux premières zones, le coupon de retour des billets délivrés la veille d'un dimanche ou d'un autre jour férié, ou un dimanche ou un jour férié, est valable encore le lendemain du dimanche ou du jour férié.

Dans toutes les zones, lorsqu'un dimanche et un autre jour férié se suivent, et réciproquement, le coupon de retour d'un billet pris pendant un de ces deux jours ou la

veille est valable encore dans la journée qui suit les deux jours fériés.

Sont considérés comme fêtes légales : le 4^{er} janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 Juillet, l'Assomption (15 août), la Toussaint et le jour de Noël.

Les coupons de retour non utilisés dans les délais ci-dessus n'ont plus aucune valeur.

Les billets d'aller et retour ne peuvent servir que pour les points de départ et de destination qu'ils indiquent.

Hier, dans la matinée, rue de la Visitation, une petite fille de 15 mois, Marie-Louise Leroux, est tombée la figure dans une terrine contenant une décoction de feuilles de noyer et s'y est asphyxiée.

Sa mère s'était éloignée pour quelques minutes seulement, et n'avait pas songé que ce vase pouvait présenter du danger.

Malgré les soins de M. le docteur Bouchard, qui se trouvait dans le quartier, et qui a été appelé aussitôt, il a été impossible de rappeler l'enfant à la vie.

La veille, un enfant de 4 ans, le jeune Benoit, du village de la Rue-Pichon, commune de Saint-Lambert-des-Levés, qui jouait au bord de l'eau, est tombé dans la Loire pendant une absence de sa mère, qui ne put le retirer qu'au bout de dix minutes ; mais le petit garçon avait déjà cessé de vivre.

ANGERS.

Lundi soir, dans la grande salle du café Serin, décorée de drapeaux et de fleurs, MM. les officiers du 77^e de ligne et du 2^e pontonniers étaient, selon l'usage, la bienvenue de MM. les officiers du 42^e cuirassiers. M. le général Bounetou assistait à la réception. La musique du 77^e a fait entendre plusieurs morceaux.

— Le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du préfet de Maine-et-Loire un acompte de 50,000 fr. sur le crédit inscrit au budget de l'exercice 1880 pour la construction du Palais-de-Justice d'Angers.

— Dans la nuit du 24 au 25, deux ouvriers de la rue Normandie, les nommés Louis Gelinière, âgé de 29 ans, et Joseph Duveau, âgé de 26 ans, se sont pris de querelle et une rixe violente s'est engagée entre eux. Puis, ensemble, ils ont frappé les époux Pillier, débitants, et leur fille, âgée de 15 ans. Ensuite, Duveau a donné un coup de couteau au nommé Ernest Busson, tisserand. Le coup a porté dans le dos, près de l'omoplate, et le sang a jailli avec abondance. Duveau a été arrêté. (L'Etoile.)

TOURS.

Il y a eu dimanche revue pour la remise des drapeaux et inauguration de la statue de Rabelais.

La revue a été magnifique ; échelonnées d'un bout à l'autre des boulevards, les troupes présentaient un aspect imposant, et leur tenue parfaitement correcte ne laissait rien à désirer.

A midi, le général de Galliffet, escorté par un peloton de gendarmes en grande tenue, et suivi d'un nombreux et brillant état-major, a passé au trot, devant le front de bandière, tête nue, aux accents de la *Marseillaise* jouée par toutes les musiques des régiments, puis il est venu se placer à l'entrée de la rue Royale, en face des drapeaux. Les troupes ont défilé devant lui avec un ensemble et une précision d'autant plus remarquables que l'espace dans lequel elles étaient obligées de se mouvoir était plus exigü. Après le défilé, le conseil municipal, qui assistait à la revue du haut du perron du Palais-de-Justice, est allé, son maire en tête, complimenter le général de Galliffet.

A deux heures a eu lieu l'inauguration de la statue de Rabelais. Parmi les personnes invitées à la fête on remarquait M. le marquis de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée, et M. Wilson, accompagné de M. Duhamel, chef du cabinet du Président de la République, et qui est, dit-on, neveu de Balzac.

Le voile qui cachait la statue est tombé au bruit du canon. Un discours prononcé par M. Rivière a été très-froidement accueilli.

L'ascension du ballon, promise pour 4

heures, a été retardée jusqu'à 5 heures 1/2. Ce magnifique aérostat s'est élevé majestueusement dans les airs au milieu des exclamations d'une foule immense, que ce spectacle ne pouvait manquer d'intéresser. Il a plané pendant près d'une demi-heure au-dessus du coteau de Saint-Symphorien et est descendu, sans accident, à Parçay-Meslay, à sept heures du soir.

Ce ballon était dirigé par M. Alfred Gauthier, accompagné de M. Caron.

Les aéronautes ont reçu l'accueil le plus sympathique chez MM. Tulasne, à Parçay-Meslay.

A 7 heures, grand banquet à la mairie, de 80 à 100 couverts, et un menu pantagruélique.

La retraite aux flambeaux — cette conclusion obligée de toutes les fêtes locales — a été mieux réussie que celle du 14 juillet. Elle était très-belle. Après avoir parcouru l'itinéraire indiqué, les musiques se sont réunies sur la place de la Mairie et ont joué deux fois la *Marseillaise*.

Les illuminations de la rue Royale, de la rue du Commerce, de la rue Saint-Martin, de la rue Bretonneau et de la place du Grand-Marché et autres produisaient un effet charmant....

Le quartier de la place d'Aumont mérite une mention toute spéciale. Il avait organisé une petite fête qui a eu beaucoup de succès.

La place et les abords étaient enguirlandées de lanternes vénitiennes accompagnées d'une grande quantité de drapeaux. Au centre de cette place se trouvait un bassin, avec jet d'eau ; le tout environné de très-jolies fleurs et de bordures de gazon. A l'extrémité sud, un autre bassin, avec un rocher supportant un portrait de Rabelais. A l'autre extrémité de la place, une autre estrade avait été dressée pour recevoir un orchestre pour les danses publiques. Le coup d'œil eût été charmant si la foule avait bien voulu faire place aux danseurs.

Telle a été, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, cette première journée de fête, qui a attiré à Tours une foule énorme. Il n'y a eu aucune manifestation digne de remarque. Quelques cris isolés de vive la République au passage des drapeaux lors du défilé ; quelques jeunes gens chantant la *Marseillaise*, et c'est tout.

Lundi matin, à 9 heures 1/2, des courses de vélocipèdes ont eu lieu sur le boulevard Béranger. Les amateurs étaient nombreux et les prix vivement disputés. Ce divertissement avait attiré une affluente considérable de spectateurs.

Pour prévenir le retour des faits qui s'étaient produits dans la soirée du 14 juillet, M. le général marquis de Galliffet avait pris les décisions suivantes :

« 1^o Ordre est donné à tout officier qui rencontrerait un militaire ivre ou chantant et criant (même la *Marseillaise*), de le faire conduire au poste ;

« 2^o La retraite aux flambeaux sera escortée de compagnies d'infanterie et de pelotons de cavalerie qui ont mission d'empêcher la population de se mêler aux musiciens. La *Marseillaise* ne devra être jouée qu'au commencement et à la fin de la retraite, jamais à aucun autre moment, même sur les instances de la population ;

« 3^o Pas une seule permission de nuit aux soldats, et, aussitôt après l'appel du soir, un service de patrouille parcourra la ville, faisant notamment le tour des quartiers, pour empêcher les soldats d'escalader les murs ;

« 4^o Défense aux troupes de suivre la retraite ;

« 5^o Les hommes qui auront été arrêtés pendant la fête seront immédiatement dirigés sur les compagnies de discipline. »

Grâce à ces mesures, la retraite aux flambeaux, dimanche soir, s'est faite avec le plus grand ordre.

Voici ce que l'*Indépendant de Tours* disait la veille de l'inauguration de la statue de Rabelais :

« Descartes, pour nos braves campagnards, c'était le *Père Cogito*. Que sera Rabelais ?

» Pour beaucoup aujourd'hui, Rabelais était sans doute un républicain de l'avant-veille, ou tout au moins un libre-penseur de l'école de MM. Rivière et consorts. — et c'est en cette double qualité qu'on lui élève une statue et que messieurs de la municipa-

Il y a demain banquet en son honneur, aux frais et dépens des benoîts contribuables tourangeaux.

« Eh bien ! non, Rabelais n'était ni républicain ni athée. C'était tout simplement un vieux clerc de l'ancien régime qui est mort, il y a plus de trois cents ans, muni des sacrements de l'Eglise. »

Rabelais naquit à Chinon (c'est pour cela que sa statue est érigée à Tours), où son père, Thomas Rabelais, seigneur de la Douzière, était apothicaire — révérence parmi les.

Il fit ses études à Seuillé, près Chinon, chez les Bénédictins — une congrégation non autorisée. C'est là qu'il acquit des trésors de science; puis il prit l'habit des Cordeliers.

Rabelais, dans sa vie, a fait beaucoup de mauvais tours, d'aucuns disent des friponneries d'importance, — mais, grâce à l'appui qu'il rencontra chez les réactionnaires de l'époque, il put toujours se tirer gaillardement des mauvais pas où il s'engageait volontiers.

Il eut pour protecteur le pape, le roi et plusieurs cardinaux et archevêques. C'est grâce à l'archevêque de Paris qu'il fut nommé curé à Meudon. Plus tard il étudia avec succès la médecine. Il était donc, pour l'époque, un puits de science.

Rabelais était royaliste et catholique: c'est pour cela que les républicains s'opposent à le fêter solennellement ?

Il nous serait facile de prouver, en citant Rabelais lui-même, ce que nous venons d'avancer. Mais, outre que nous ne pensons pas que nos assertions seront contestées, nous devons dire que le langage de maître Rabelais est inintelligible pour le commun des mortels, et nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant que la plupart de nos conseillers municipaux sont hors d'état, non-seulement de comprendre l'œuvre de Rabelais, mais de lire couramment cinquante lignes de son livre. Tout ce qu'ils savent faire, c'est de boire et de manger en son honneur, — aux frais des braves contribuables.

« Bon appétit, messieurs ! »

POITIERS.

La remise des drapeaux à la garnison de Poitiers a été faite dimanche, avec le cérémonial indiqué, dans le parc de Blossac, à trois heures et demie, et par une chaleur accablante.

La grille de Blossac avait été décorée, pour cette circonstance, de mâts pavés de faisceaux de drapeaux et reliés entre eux par une longue bande en toile noire sur laquelle on lisait: « Vive la République ! et au-dessous: « A l'Armée ! »

Les troupes sont arrivées à deux heures et demie; à trois heures, le général Minot franchissait la grille, suivi de son escorte, et quelque temps après arrivaient, dans deux voitures de louage, M. le préfet, son secrétaire général et le conseil de préfecture, bientôt suivis du général Vittot, commandant la subdivision.

Après la remise des drapeaux, qui a duré une demi-heure à peine, a eu lieu la revue, et à quatre heures un quart les troupes reprenaient le chemin de leurs quartiers respectifs.

Toute cette cérémonie militaire s'est passée dans le plus grand calme et n'a été troublée par aucun cri discordant.

Il n'en a pas été de même le soir. Les commerçants des quartiers de la place d'Armes et des Trois-Piliers avaient fait élever à leurs frais, devant le Cercle des officiers et par les soins de M. Gaston Huguet, une sorte d'arc de triomphe en verdure, décoré de bannières et de drapeaux, sur lequel on lisait ces deux inscriptions: « Les commerçants des rues place d'Armes et Trois-Piliers à la garnison de Poitiers. »

A huit heures, les deux musiques de l'Ecole d'artillerie et du 42^e de ligne arrivaient et bientôt une foule considérable se massait tout le long de la rue des Trois-Piliers, brillamment illuminée, ainsi que l'arc de triomphe, jusque devant l'hôtel de France.

Tout se passa assez bien jusqu'à dix heures du soir. Mais, vers dix heures et demie, quelques turbulents demandèrent à cors et à cris la *Marseillaise*, que les deux musiques furent obligées de jouer plusieurs fois de suite, accompagnées de telle sorte par les drapeaux, qu'il était presque impossible d'y comprendre une phrase. Cependant, comme tout a une fin, il a bien fallu que les musi-

ques rentrassent dans leurs quartiers, et il ne resta plus aux amateurs de *Marseillaise* que de parcourir la ville en hurlant à tue-tête le « sang impur », ce qu'ils firent consciencieusement jusqu'à une heure du matin.

Nous avons remarqué avec plaisir que, cette fois, l'armée n'avait pris aucune part à cette orgie de chants patriotiques entremêlés de nombreuses libations. Il paraît du reste que des instructions avaient été données dans toute la France par le ministre de la guerre, pour que les chefs de corps rappelaient, à cette occasion, leurs subordonnés aux devoirs de la discipline militaire et aux convenances du port de l'uniforme.

Ces devoirs et surtout ces convenances avaient été trop manifestement oubliés lors de la récente fête de la « fraternisation. » Il n'était que temps d'arrêter les frais !

Cette fois, tout s'est admirablement passé du côté de nos braves soldats, et nous ne devons pas leur marchandiser nos félicitations sincères. (Journal de la Vienne.)

Sait-on ce que sont devenues les pierres de la célèbre prison de la Bastille ?

Les quatre-vingt-neuf petites bastilles taillées par Palloy, pour les quatre-vingt-neuf départements, n'ont naturellement pas suffi à les épuiser toutes.

Voici l'emploi plus sérieux qu'on en a fait :

On construisait alors, à l'entrée des Champs-Élysées, le pont Louis XVI, devenu le pont de la Concorde. Les assises seules étaient faites et l'on manquait de matériaux. L'architecte eut l'idée de demander pour la construction des arches les superbes pierres de la Bastille, qu'on lui accorda avec enthousiasme.

Marché de Saumur du 24 juillet.

Blé com. (l'ha) 24	Huile de noix 50	120	—
Blé nouv. (l'ha) 24	Huile chene 50	—	—
Froment (l'ha) 77	Graine trèfle 50	—	—
Halle, moy. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	Foin (dr. c.) 780	—	—
Orges 65	Luzerne 780	—	—
Avoine, bar. 50	Paille 780	—	—
Fèves 75	Amandes 50	—	—
Pois blancs 80	Cire jaune 50	190	—
— rouges 80	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Graine de lin 70	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis 50	1 ^{re}	—	—
Farine, culas 157	2 ^e	—	—
	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité	125	à	150
Id., 1877, 2 ^e id.	à	110	
Ordln., env. de Saumur 1877, 1 ^{re} id.	à	110	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	100	
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} id.	à	110	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	100	
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} id.	à	100	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	90	à 100
La Vienne, 1877, 1 ^{re} id.	à	85	à 90
rouges (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1877, 1 ^{re} id.	à	150	
Id., 1878, 1 ^{re} id.	à	150	
Champigny, 1878, 1 ^{re} qualité	à	215	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	150	
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à	150	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	150	
Varrains, 1877, 1 ^{re} id.	à	150	
Varrains, 1878, 1 ^{re} id.	à	150	
Bourgnell, 1878, 1 ^{re} qualité	à	160	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	150	
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à	150	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	150	
Restigné 1878, 1 ^{re} id.	à	150	
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à	150	
Chinon, 1878, 1 ^{re} id.	à	140	
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à	140	
Id., 1877, 2 ^e id.	à	140	
Id., 1877, 1 ^{re} id.	à	140	

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 27 juillet.

La plus grande partie de la journée a été hautement satisfaisante. Aux approches de la clôture, lorsque le temps manque pour contrôler les bruits mis en circulation, on a fléchi de nouveau. Notre 5 0/0, qui s'était relevé à 119.40, redescend à 118.91 1/4.

Au milieu de ces agitations, le marché du comptant est très-ferme. On demande des actions de la Banque d'es-compte et de la Banque hypothécaire qui se classent dans les meilleurs portefeuilles. Les obligations des Chemins de fer brésiliens sont en avance à 472.75.

Nous avons indiqué tous les motifs qui doivent faire rechercher par nos lecteurs les Bons privilégiés de l'Assurance financière. C'est un placement exceptionnellement avantageux. Nous avons dit que les demandes de titres, au prix de 420 fr., doivent être adressées, au plus tard, samedi prochain, 31 juillet courant, à la Société générale française de Crédit, 17, rue de Londres, à Paris. Il ne nous reste qu'à indiquer les noms des membres qui composent le Conseil d'administration de l'Assurance financière, ce sont :

- MM. Arbel, L., sénateur.
- Barbier, O., officier supérieur en retraite;
- Benoît-Champy, O., administrateur du Crédit industriel et commercial;
- Blanchet (J.), fondateur de l'Assurance financière;
- Blondel (H.), administrateur de la Société « la Foncière »;

- De Bonnemains, O., censeur de la Société des Dépôts et Comptes courants;
 - Cordier, O., sénateur, administrateur de la Banque hypothécaire;
 - Du Fay, administrateur de la Société des Immeubles;
 - De Gonet, censeur de la Société générale;
 - Japy (E.), industriel;
 - Pascal (E.), administrateur de la Banque d'es-compte.
 - Savary (Ch.), député de la Manche.
 - Baron Travot, ancien député, ancien receveur des finances.
- L'honorabilité d'un tel patronage sera, aux yeux de nos lecteurs, la meilleure des recommandations et la plus solide des garanties.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 30 juillet 1880,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

TROUPE DU PALAIS-ROYAL

M. DAUBRAY, M. MILHER, M^{lle} RAYMONDE, M^{lle} LAVIGNE, M. NOMBES, M. NOBLET.

LA GIFLE

Comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus. Blanc-Misseron, M. Daubray; Chamberlot, M. Milher; un huissier, M. Nombres.

LE MÉNAGE POPINCOURT

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. H. Raymond et Boucheron. Popincourt, M. Daubray; Mazargan, M. Noblet; Angèle, M^{lle} Raymonde; Gaudule, M^{lle} Lavigne.

Qui de : 3, paie : 3, reste : 0. Conférence par M. DAUBRAY.

VOYAGE A TROIS ÉTOILES

Scène par M. MILHER.

GREDIN DE SAPEUR

Folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Hermit et Aubert. Justinien, M. Daubray; Eusèbe, M. Milher; Anatole, M. Noblet; Léocadie, M^{lle} Raymonde; Catherine, M^{lle} Lavigne.

ORDRE : 1. Le Ménage; 2. La Gifle; 3. Voyage à trois étoiles; 4. Conférence; 5. Gredin de Sapeur.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 17,500 OBLIGATIONS

DE LA COMPAGNIE DE

CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHONE ET LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme, au capital de 11,500,000 fr., divisé en 23,000 actions de 500 fr. (SIÈGE SOCIAL : 10, PLACE VENDÔME, A PARIS.)

La création de ces obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 14 juin dernier.

Ces obligations sont remboursables à 500 fr., en 78 ans. Le premier tirage aura lieu en 1881. Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

PRIX D'ÉMISSION 290 FR.

PAYABLES : 50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 140 fr. fin septembre prochain.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'une bonification de 1 fr. 25, et recevront, en se libérant, LES OBLIGATIONS DÉFINITIVES D'ALAIS AU RHONE

Au prix net de 288 fr. 75

L'INTÉRÊT ANNUEL EST DE 5.20 pour cent, Sans compter la prime de remboursement.

Les actions de la Compagnie figurant à la cote officielle de la Bourse de Paris, les obligations, conformément aux usages, seront certainement admises à la cote officielle après la souscription.

La souscription sera ouverte le 31 Juillet

à LA BANQUE DU MIDI

4, rue de Choiseul, à Paris.

Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces. Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle.

Tout retard dans les versements sera passible d'un intérêt de 6 0/0 l'an, et les titres en retard pourront, après une mise en demeure, être vendus à la Bourse.

EXPOSÉ.

La Compagnie d'Alais au Rhône, au capital de 11,500,000 francs, divisé en 23,000 actions de 500 francs, a été constituée au mois de février 1879. Il n'a été appelé que 250 francs par action, mais un grand nombre d'actions ont été libérées par anticipation.

L'article 3 de la loi de concession est ainsi conçu : « Aucune émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée, après avis du Ministre des Finances, par le Ministre des Travaux publics. — En aucun cas, il ne pourra être émis d'obligations pour une somme supérieure à la moitié du capital total à réaliser par la Compagnie pour l'exécution et la mise en exploitation du chemin. »

« Aucune émission d'obligations ne pourra être autorisée avant que la moitié au moins du capital actions ait été versée et employée en achat de terrains, en travaux, en approvisionnements sur place, ou en dépôt de cautionnement. »

Or la Compagnie est autorisée, par décision ministérielle, à émettre une première série d'obligations; donc elle a, et cela avant la libération complète des actions, donné pleine satisfaction à l'Etat, chargé par la loi d'exercer un strict contrôle, et de veiller à assurer le gage des obligataires; donc, contrairement à ce qui a eu lieu pour d'autres Sociétés, le capital-actions a été réellement et utilement employé, et les travaux ont reçu une rapide impulsion.

La Société a pour objet un service de transport par chemin de fer et par eau, entre le grand bassin houiller métallurgique et industriel d'Alais, le littoral du Rhône, Marseille et la Méditerranée.

La création de ce service était réclamé depuis plusieurs années par les Conseils généraux et les Chambres de commerce de la région. La Chambre de commerce de Marseille avait notamment émis à ce sujet plusieurs vœux motivés.

La demande en concession fut soutenue par : MM. Numa Baragnon, général Chabaud-Latour, J. Cazot, F. Boyer, marquis de Valons, Laget, de Tarteron, duc d'Uzès, à cette époque députés du Gard; par MM. T. De-lord, Pin, députés de Vaucluse, et par plusieurs autres notabilités de la région méridionale.

Dans le Conseil d'administration de la Compagnie figurent : MM. Elzéar Pin, sénateur; Alexandre, membre du Conseil d'administration des mines et forges d'Alais; Cousin, président de la Chambre de commerce d'Avignon; Caze, député; etc.

Pendant la souscription aux actions, s'organisa à Marseille un Comité d'études et d'initiative qui, dans l'intérêt de la Compagnie, s'adjoignit au Conseil d'administration. Ce Comité était composé de : MM. Charles Gros, président du tribunal de commerce de Marseille; Louis Frayssinet, armateur; Félix Gardair, membre de la Chambre de commerce de Marseille; Désiré Michel, administrateur des mines de Valdonne et de la Société des Ciments méditerranéens et Portland; Jules Roux, membre de la Chambre de commerce de Marseille.

En se constituant, la Compagnie était assurée d'un minimum de transport de 332,000 tonnes pendant une durée de dix ans, par des traités passés avec de puissantes sociétés telles que : les mines et forges d'Alais, les mines de Tréllys, les usines de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges, etc. Ces traités assurèrent déjà : le paiement des frais d'exploitation, l'intérêt et l'amortissement des obligations à émettre, et il restait encore, de ce chef, 10 à 11 francs à porter au revenu des actions, qu'on ne saurait évaluer à moins de 50 à 60 francs par action, et qui très-probablement sera supérieur. (Voir la notice.)

Depuis, parmi les grandes Compagnies signalaires des traités, les unes, comme les Mines de Tréllys, ont passé de nouveaux contrats, augmentant considérablement le trafic garanti des origines; d'autres, comme Terre-Noire, la Voulte et Bessèges, ont avisé que le chiffre de leurs transports dépasserait dans de larges proportions le minimum indiqué sur leur traité.

Sur le parcours de la ligne, de nombreuses entreprises se fondent pour mettre en exploitation les mines de lignites, les bois, la chaux, les carrières, etc.

Les maisons les plus importantes du Midi, producteurs et consommateurs, attendent impatiemment l'ouverture de l'exploitation promise pour 1881.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité. Les terrains sont achetés et payés; 40 kilomètres de plate-forme sont terminés. Les approvisionnements, rails, wagons, locomotives, sont, pour la presque totalité, entièrement payés à des constructeurs tels que le Creusot, Terre-Noire.

La construction du matériel de navigation suit une marche analogue, et pour ce matériel la Compagnie est en possession d'un système, puissant et nouveau, approuvé par une Commission nommée par le ministre, et qui assure le transport des houilles jusque dans le port de Marseille sans transbordement ni délitement.

Par son entourage, par les besoins auxquels elle donne satisfaction, par ses traités avec les plus puissantes Sociétés industrielles, par l'activité avec laquelle ses travaux sont conduits, la Compagnie d'Alais au Rhône se place, on le voit, au niveau des premières exploitations de chemins de fer, et ses obligations sont des titres de premier ordre, d'une solidité complète, appelés à obtenir rapidement une grande plus-value.

CARNET-GUIDE des Malades Secrètes :

Prévention, Traitement par soi-même; 130 pages, 9 figures par le Docteur Gouven, de la Faculté de Paris, 14, rue Rivoli; 30 centimes en timbres, sous bande; 60 centimes sous Enveloppe.

4,500,000 fr. de lots à gagner. — Obligations de LA VILLE DE PARIS 1874.

Les 4/4 de ces obligations sont cédés payables 20 fr. par mois; en envoyant de suite un mandat-poste de 20 fr., on reçoit un titre qui donne droit aux intérêts, au prochain tirage et à 266 autres tirages où 100 millions de fr. sont affectés. L'acheteur jouit du titre comme s'il l'avait entièrement soldé; il recevra gratis et franco l'Echo de la Bourse, premier journal financier, paraissant 52 fois par an et publiant la liste de tous les tirages. S'adresser à M. Norbert Estibal, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris. Cette maison existe depuis 45 ans; elle se charge de tout ordre de Bourse, de l'achat et de la vente de toutes valeurs cotées ou non cotées, du paiement des coupons, d'avances sur titres, de la formation de toutes sociétés industrielles et des émissions de titres.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉCYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD;

BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partent chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 15 —	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.		
11 25 —	1 17 soir.	7 40 soir.	4 51 —		
4 55 —	7 50 —	11 48 —	9 10 soir.		
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 19 matin.	9 h. 53 matin.	6 36 soir.	4 28 —
12 15 soir.	6 45 —	5 17 soir.	3 50 —	11 20 —	
		10 47 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 35	»	»	Crédit Foncier colonial	410	»	»	C. gén. Transatlantique	567 50	»	2 50
3 % amortissable	86 25	»	25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	»	»	Canal de Suez	1155	»	»
4 1/2 %	115 75	»	25	Obligations foncières 1877	362	»	»	Société autrichienne	595	»	»
5 %	119	»	»	Obligations communales 1879	476	»	1				
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	473	»	1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	725	»	»	Est	385	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	»	Crédit mobilier	620	»	10	Midi	385	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	737 50	»	12 50	Nord	389	»	»
— 1865, 4 %	530	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1347 50	7 50	»	Orléans	385	»	»
— 1869, 3 %	403	»	»	— 1900	1010	»	10	Ouest	384	»	»
— 1871, 3 %	393	»	»	Nord	1595	»	15	Paris-Lyon-Méditerranée	386	»	»
— 1875, 4 %	520	»	»	Orléans	1210	»	10	Paris (Grande-Ceinture)	388 50	»	»
— 1876, 4 %	520	»	»	Ouest	810	»	»	Paris-Bourbonnais	384	»	»
Banque de France	3470	»	10	Compagnie parisienne du Gaz	1325	»	»	Canal de Suez	575	»	»
Comptoir d'escompte	955	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 — —	omnibus.
8 — 56 — —	omnibus-mixte.	9 — 40 — —	express.
1 — 25 — —	soir.	12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — —	—	4 — 44 — —	—
7 — 15 — —	express.	10 — 28 — —	express-poste.
10 — 37 — —	omnibus (s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Etudes de M^e LE BLAYE et M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, LES IMMEUBLES. Dépendant de la succession de M^{me} veuve Courtiade-Loiseleur. Situés ville de Saumur, dont suit la désignation.

Rue de la Tonnelle, n° 28. MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage; appartement au deuxième étage; mansardes; logement sur la cour. Rue du Petit-Mail, n° 5, et rue des Basses-Perrières, n° 2. MAISON, avec jardin, écurie et remise. Rue des Basses-Perrières, n° 4. MAISON, avec jardin, écurie et remise. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Eugène LOISELLEUR, rue de Bordeaux, n° 31, et à M^{es} LE BLAYE et LAUMONIER, notaires. (452)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE BELLE MAISON. Située au Pont-Foucharde, près Saumur. Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers; le tout d'une superficie d'environ 40 ares. S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLLET, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M^e GAUTIER, notaire. (453)

A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON. Située à Saumur. RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

ON DEMANDE un jeune homme désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le dimanche 8 août 1880, à midi précis. En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire, LES IMMEUBLES. Ci-après désignés, Dépendant de la succession de M. Guillaume PRAZ.

Premier lot. UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 2, consistant dans : 1° Un corps de bâtiment sur la rue, élevé d'un rez-de-chaussée, d'un premier et un second étage, greniers au-dessus; le tout distribué, savoir : le rez-de-chaussée, en boutique et petit salon à côté, où se trouve un puits, et les deux étages en chambres avec alcôve et cheminées; 2° Une petite cour avec lieux d'aisances et bûcher; 3° Un corps de bâtiment sur le derrière, cuisine et cellier au rez-de-chaussée, plus un premier et un second étages, qui sont au-dessus, tant de la cuisine que d'une partie d'une autre propriété dépendant de la succession.

Deuxième lot. UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4, composée, au rez-de-chaussée, d'une boutique, un petit salon, une cuisine au bout; au premier étage, une chambre donnant sur la rue; au deuxième étage, une chambre, et grenier sur le tout. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A LOUER

Présentement ou pour Noël 1880, MAGASIN ET APPARTEMENT. S'adresser à la maison GERBEAUD, 4, rue d'Orléans, à Saumur. (406)

A VENDRE UN CAMION

N'ayant presque pas servi. S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION Universelle Internationale PARIS 1878



Semouline
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

Salez AU Sel de Conserve

Sel Ordinaire pour obtenir la Conservation parfaite des VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES, GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc.

DEPOT chez tous les Marchands de Denrées alimentaires.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

PLUS DE MAUX DE DENTS! par l'emploi de

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

DE RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE, Prieur.

INVENTÉ 1373 PAR LE PÈRE Pierre BOURSAUD

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerle, Bordeaux.

Se trouve à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.